

Programme d'assurance collective des juristes

Renouvellement de la tarification 2022

Le renouvellement de la tarification de votre programme d'assurance collective aura lieu au 1^{er} janvier 2022. La tarification de Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA) bénéficiera d'une diminution globale de 1,9 %. Cet ajustement est établi selon l'expérience de chaque garantie et de chaque groupe.

Le renouvellement des taux de primes sera appliqué au 1^{er} janvier 2022 pour les juristes comme suit :

Soins de santé, soins dentaires et assurance invalidité de courte durée

Les réclamations soumises à l'assureur ont un impact direct sur l'ajustement de la tarification ainsi que la hausse attendue du coût des soins de santé et dentaires pour la prochaine année. Les résultats obtenus pour ces garanties au cours de la dernière année justifient une augmentation de la tarification des soins dentaires et de l'assurance invalidité de courte durée et une diminution pour les soins de santé.

ASSURANCE VIE DE BASE ET ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE

L'expérience des dernières années de chaque garantie justifie une hausse de la tarification en assurance vie et en assurance invalidité de longue durée.

GARANTIES FACULTATIVES

La tarification est maintenue lors de ce renouvellement.

Donc, la tarification par garantie au 1^{er} janvier 2022 sera ajustée comme suit :

10 %
4 %
10 %
14 %
3 %
0 %

Ces ajustements seront appliqués à vos primes et avantages imposables à la deuxième paie de l'année 2022 selon les garanties applicables. Le partage des coûts est modifié de façon à ce que vous assumiez 35 % de la prime des garanties de base. Votre prime est répartie de façon fiscalement efficace.

Salutations cordiales,

Faites des provisions...

Si vous devez prendre des médicaments sur une longue période, n'hésitez pas à en demander en quantité suffisante pour 3 mois au lieu de 30 jours. Vous pourrez ainsi économiser sur les honoraires et réduire la fréquence de vos visites à la pharmacie.





Sommaire des primes 2022

Primes par période de paie (26 paies / année)

Catégorie : Juristes permanents

Assureurs: Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA seulement)

Régime de base

Partage des coûts 65 % Ville - 35 % employés, peu importe la protection individuelle, familiale ou l'exemption pour les soins de santé et dentaires. La prime payée par l'employé est déterminée comme suit :

Protection individuelle : Salaire annuel _____ x 0,433 / 1 000 + 21,59 \$ = ____ \$

Protection familiale : Salaire annuel _____ x 0,433 / 1 000 + 58,01 \$ = ____ \$

Exemption: Salaire annuel _____ x 0,433 / 1 000 = _____ \$

Régime facultatif (prime payée par l'employé)						
	ASSURANCE VIE					
	« HOMME »		« FEN	ЛМЕ »	* DÉCÈS ET	
Catégorie d'âge	\$ pour vous	\$ pour vos personnes à charge	\$ pour vous	\$ pour vos personnes à charge	MUTILATION ACCIDENTELS	
	Prime / tranche de 10 000 \$	Prime / tranche de 5 000 \$ et 2 500 \$	Prime / tranche de 10 000 \$	Prime / tranche de 5 000 \$ et 2 500 \$	Prime / tranche de 10 000 \$	
Moins de 30 ans	0,30 \$	0,24 \$	0,18 \$	0,33 \$	0,07 \$	
30 à 34 ans	0,30 \$	0,29 \$	0,25 \$	0,33 \$	0,07 \$	
35 à 39 ans	0,38 \$	0,33 \$	0,31 \$	0,35 \$	0,07 \$	
40 à 44 ans	0,68 \$	0,40 \$	0,45 \$	0,51 \$	0,07 \$	
45 à 49 ans	1,13 \$	0,51 \$	0,65 \$	0,76 \$	0,07 \$	
50 à 54 ans	1,85 \$	0,75 \$	1,04 \$	1,15 \$	0,07 \$	
55 à 59 ans	3,42 \$	1,13 \$	1,88 \$	1,86 \$	0,07 \$	
60 à 64 ans	5,48 \$	1,72 \$	2,92 \$	3,07 \$	0,07 \$	
65 à 69 ans	8,85 \$	2,59 \$	4,88 \$	4,38 \$	0,07 \$	
70 à 74 ans	13,91 \$	4,55 \$	8,49 \$	7,02 \$	0,07 \$	
* Vous devez être couvert par l'assurance vie facultative pour avoir droit à la protection DMA facultative.						

Note: Les primes à payer incluent la taxe de 9 %